REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

2026-023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal:11
en exercice: 11
Qui ont pris part à la délibération: 09
Pour : 5
Contre : 2
Abstention : 2

L'an deux mil-vingt six, le 28 septembre 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Date de la convocation :
23.09.2026
Date d'affichage :
23.09.2026

Présents: Mr Romain Desaint-Denis, Mme Florence Fages, Mr François Kolakowski, Mme Marilyne Marcienne Hay, Mr Yann Hamon, Mme Caroline Leclerc, Mme Mélodye Huet, Mme Régine Hochet

Excusés : Mr Glenn Ossemont, Mr Guillaume Pastre

Mme Caroline Leclerc a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le maire de la commune de Noron-la-Poterie expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Considérant la nécessité de lutter contre la vacance prolongée des logements sur le territoire de la commune de Noron-la-Poterie et de favoriser la remise sur le marché de logements à usage d'habitation,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ADOPTÉE À 5 voix pour 2 voix contre 2 abstentions

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 28 septembre 2026

Le Maire, Mr SCELLES François

MAIRIE DE NORON LA POTERIE
CALVADOS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 02.10.26
et publication ou notification du 02.10.26